



## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : OXALIC ACID DIHYDRATE  
Numéro du produit : 22579  
Synonymes; marques commerciales : ETHANEDIOIC ACID, OXALIC ACID YP1, OXALIC ACID YP4, OXALIC ACID OXM, OXALIC ACID FNG, OXALIC ACID CRY  
CAS : 6153-56-6  
EC : 205-634-3  
REACH : 01-2119534576-33-XXXX

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Chimique Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.  
Intermédiaire pour l'industrie chimique Tanning Agent Agent complexant Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire.  
Traitement du cuir

### 1.3 Numéro d'appel d'urgence :

SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)  
Numéro d'appel d'urgence national : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
SDS No. : 22579

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

#### Classification CE N°1272/2008 :

Dangers physiques : Non Classé  
Dangers pour la santé humaine : Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Eye Dam. 1 - H318  
Dangers pour l'environnement : Non Classé

### 2.2 Éléments d'étiquetage :

Numéro CE : 205-634-3

#### Pictogrammes de danger :



#### Mentions d'avertissement :

Danger

#### Mentions de danger :

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### Mentions de mise en garde :

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P330 Rincer la bouche.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances :****Nom du produit :** OXALIC ACID DIHYDRATE**Numéro d'enregistrement REACH :** 01-2119534576-33-XXXX**Numéro CAS :** 6153-56-6**Numéro CE :** 205-634-3**Commentaires sur la composition :** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours :****Par inhalation :**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.

**Par ingestion :**

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

**Par contact cutané :**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin immédiatement.

**Par contact oculaire :**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :****Par ingestion :**

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

**Par contact cutané :**

Nocif par contact avec la peau. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

**Par contact oculaire :**

Provoque des lésions oculaires graves.

**4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :****Indications pour le médecin :**

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers particuliers :** Oxydes des substances suivantes : Carbone.**5.3 Conseils aux pompiers****Equipements de protection particuliers pour les pompiers :**

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de poussières. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques :**

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'utilisations

Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle :**

**DNEL**

Industrie - Cutanée; Court terme Effets locaux: 0.69 mg/m<sup>3</sup>

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.29 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.03 mg/m<sup>3</sup>

Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 0.35 mg/m<sup>3</sup>

Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.14 mg/kg/jour

Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.14 mg/m<sup>3</sup>

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.882 mg/kg/jour

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.11 mg/m<sup>3</sup>

Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.315 mg/kg/jour

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.315 mg/kg/jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.466 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**

- eau douce; 0.1622 mg/l

- eau de mer; 0.01622 mg/l

- rejet intermittent; 1.622 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition :**

**Équipements de protection :**



**Protection des yeux/du visage :**

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains :**

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps :**

Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

**Mesures d'hygiène :**

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

**Mesures d'hygiène :**

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P3. EN 136/140/141/145/143/149

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Solide Poudre pulvérulente. Granules.
Couleur:	Blanc
Odeur:	Sans odeur
Seuil olfactif:	Pas d'information disponible
PH:	pH (solution diluée): 1.5 @ 0.1%
Point de fusion:	98.0 - 101.5°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	165°C
Point d'éclair:	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	0.0312 Pa @ 25°C
Densité de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.65 @ 20°C
Densité apparente:	750 - 900 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Ethanol.
Coefficient de partage:	log Pow: -1.7
Température d'autoinflammabilité:	> 400°C
Température de décomposition:	> 110°C
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives:	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme :	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes:	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations:

Indice de réfraction:	Pas d'information disponible.
Taille de particules:	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire:	126.07
Volatilité:	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation:	Pas d'information disponible.
Température critique:	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil:	Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Indéterminé.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxydes des substances suivantes: Carbone.



## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg): 500,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée): OECD 404

ETA cutanée (mg/kg): 1 100,0

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal: Absence de données.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire: Absence de données.

#### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée: Absence de données.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro: Absence de données.

#### Cancérogénicité

Cancérogénicité: Absence de données.

#### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité: Absence de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un: Absence de données.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.: Absence de données.

#### Danger par aspiration

Danger par aspiration: Absence de données.

#### Inhalation

Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés

#### Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

#### Contact cutané

Nocif par contact avec la peau.

#### Contact oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

## RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Écotoxicité** : les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1 Toxicité

Pas considéré toxique pour les poissons.

#### Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: 160 mg/l, Carassius auratus (cyprin doré)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 heures: 162.2 mg/l, Daphnia magna OECD 202

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation Dégradation 89%: 20 jours

Demande biologique en oxygène 160 mg/g

Demande chimique en oxygène 180 mg/g

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

**RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE****12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.  
Coefficient de partage log Pow: -1.7

**12.4 Mobilité dans le sol:**

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.  
Tension de surface 70.1 mN/m @ 25°C

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**12.6 Autres effets néfastes**

Indéterminé.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Le produit est soluble dans l'eau.  
Méthodes de traitement des déchets Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 Numéro ONU**

Aucune information requise.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Aucune information requise.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Aucune information requise.

**14.4 Groupe d'emballage**

Aucune information requise.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information requise.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :  
Aucune information requise.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

**Inventaires**

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS****Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :**

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
CAS: Chemical Abstracts Service.  
DNEL: Dose dérivée sans effet.  
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
PNEC: Concentration prédite sans effet.  
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
FBC: Facteur de bioconcentration.  
DBO: Demande biochimique en oxygène.  
CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
NOEC: Concentration sans effet observé.  
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
LE50: limite d'exposition 50  
hPa: Hektopaskal  
LL50: Lethal Chargement cinquante  
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
STP Stations d'épuration  
COV: Composés organiques volatils

**Sigles et abbréviations utilisés dans la classification :**

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

**Références littéraires clés et sources de données dans la classification :**

Information du fournisseur.

**Commentaires sur la révision :**

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision :**

14/04/2020

**Numéro de version :**

2.001

**Remplace la date :**

02/08/2018

**Numéro de FDS :**

22579

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Statut de la FDS :**

Approuvé.

**Mentions de danger dans leur intégralité :**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Signature :**

Jitendra Panchal 10

**SCÉNARIO D'EXPOSITION  
 INDUSTRIAL USE OF AQUEOUS SOLUTIONS OF OXALIC ACID**

**IDENTITÉ DU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

Nom du produit :	Oxalic Acid
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119534576-33-XXXX
Numéro CAS :	6153-56-6
Numéro CE :	205-634-3

**1. TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

<b>Titre principal :</b>	Industrial use of aqueous solutions of oxalic acid
<b>Catégories de produit chimique [PC] :</b>	PC7 Métaux et alliages de base PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c Peintures au doigt PC10 Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19 Intermédiaire PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 Substances chimiques de laboratoire PC23 Produits pour le traitement du cuir PC32 Préparations et composés à base de polymères PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC36 Adoucissants d'eau PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau SU3 Utilisations industrielles
<b>Environnement :</b>	
<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] :</b>	ERC1 Fabrication de la substance ERC2 Formulation dans un mélange ERC3 Formulation dans une matrice solide ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article ERC6a Utilisation d'un intermédiaire ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



## 1. TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION

<b>Salarié :</b>	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
<b>Catégories de processus :</b>	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
	PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
	PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
	PROC5 Mélange dans des processus par lots
	PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
	PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
	PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
	PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
	PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## 2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (INDUSTRIEL - ENVIRONNEMENT 1)

<b>Propriétés du produit :</b>	
État :	Matière solide en solution
Pression de la vapeur :	0.0312 Pa @ 25°C
<b>Fréquence et durée d'utilisation :</b>	Fonctionnement en continu/libération.
<b>Mesures de management du risque :</b>	
Bonnes pratiques :	Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Mesures techniques :	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.
Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) :	Station d'épuration STP municipale
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques :</b>	
Air :	Une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.
Eau :	Ajustement du pH
Terre :	Non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

## 2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (EMPLOYÉS - SANTÉ 1)

<b>Propriétés du produit :</b>	
État :	Matière solide en solution
Pression de la vapeur :	Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Fréquence et durée d'utilisation :</b>	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
<b>autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur :</b>	
Température :	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation :	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



**2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (EMPLOYÉS - SANTÉ 1)**

**Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets :**

Mesures de protection techniques : Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

**Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition :**

Mesures d'organisation : On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.

Mesures de management du risque : utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
 Le temps de perméation des gants doit correspondre à 6 heures .  
 PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

**3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (ENVIRONNEMENT 1)**

Méthode d'évaluation : Modèle- ECETOC TRA utilisé.  
 Exposition environnementale : L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

**4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (ENVIRONNEMENT 1)**

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

**3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (SANTÉ 1)**

Méthode d'évaluation : Modèle- ECETOC TRA utilisé.  
 Exposition : Les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

**4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (SANTÉ 1)**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>

**SCÉNARIO D'EXPOSITION  
 INDUSTRIAL USE OF SOLID OXALIC ACID**

**IDENTITÉ DU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

Nom du produit : Oxalic Acid  
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119534576-33-XXXX  
 Numéro CAS : 6153-56-6  
 Numéro CE : 205-634-3

**1. TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

Titre principal : Industrial use of solid oxalic acid  
 Catégories de produit chimique [PC]: PC7 Métaux et alliages de base  
 PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants  
 PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler  
 PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques  
 PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



## 1. TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION

<b>Catégories de produit chimique [PC]:</b>	<p>PC19 Intermédiaire</p> <p>PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation</p> <p>PC21 Substances chimiques de laboratoire</p> <p>PC23 Produits pour le traitement du cuir</p> <p>PC32 Préparations et composés à base de polymères</p> <p>PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation</p> <p>PC35 Produit de lavage et de nettoyage</p> <p>PC36 Adoucissants d'eau</p> <p>PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau</p>
<b>Secteur principal :</b>	SU3 Utilisations industrielles
<b>Secteur d'utilisation :</b>	<p>SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois</p> <p>SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</p> <p>SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU9 Fabrication de substances chimiques fines</p> <p>SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement</p> <p>SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</p> <p>SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques</p> <p>SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport</p> <p>SU18 Fabrication de meubles</p> <p>SU19 Bâtiment et travaux de construction</p> <p>SU20 Services de santé</p> <p>SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées</p>
<b>Environnement :</b>	
<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] :</b>	<p>ERC1 Fabrication de la substance</p> <p>ERC2 Formulation dans un mélange</p> <p>ERC3 Formulation dans une matrice solide</p> <p>ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)</p> <p>ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article</p> <p>ERC6a Utilisation d'un intermédiaire</p> <p>ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)</p>
<b>Salarié :</b>	
<b>Catégories de processus :</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p>

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



### 1. TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION

<b>Catégories de produit chimique [PC]:</b>	<p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles</p> <p>PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température</p>
---	---

### 2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (INDUSTRIEL - ENVIRONNEMENT 1)

<b>Propriétés du produit :</b>	
<b>État :</b>	Solide
<b>Pression de la vapeur :</b>	0.0312 Pa @ 25°C
<b>Fréquence et durée d'utilisation :</b>	Fonctionnement en continu/libération.
<b>Mesures de management du risque :</b>	
<b>Mesures techniques :</b>	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

### 2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (EMPLOYÉS - SANTÉ 1)

<b>Propriétés du produit :</b>	
<b>État :</b>	Solide
<b>Informations sur la concentration :</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
<b>Fréquence et durée d'utilisation :</b>	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur :</b>	
<b>Temperature :</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets :</b>	
<b>Mesures de protection techniques :</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition</b>	
<b>Mesures d'organisation :</b>	On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.
<b>Mesures de management du risque :</b>	Porter un vêtement de travail approprié. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Le temps de perméation des gants doit correspondre à 360 minutes .

### 3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (SANTÉ 1)

<b>Méthode d'évaluation :</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition :</b>	Les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

### 4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (SANTÉ 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnement, voir <http://www.ecetoc.org/tra>

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



**SCÉNARIO D'EXPOSITION**  
**PROFESSIONAL USE OF AQUEOUS SOLUTIONS OF OXALIC ACID**

**IDENTITÉ DU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

Nom du produit :	Oxalic Acid
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119534576-33-XXXX
Numéro CAS :	6153-56-6
Numéro CE :	205-634-3

**1. TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

<b>Titre principal :</b>	Professional use of aqueous solutions of oxalic acid
<b>Catégories de produit chimique [PC] :</b>	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC25 Fluides pour le travail des métaux PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
<b>Secteur principal :</b>	SU22 Utilisations professionnelles
<b>Secteur d'utilisation :</b>	SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois SU18 Fabrication de meubles
<b>Environnement :</b>	
<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] :</b>	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
<b>Salarié :</b>	
<b>Catégories de processus :</b>	PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

**2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (INDUSTRIEL - ENVIRONNEMENT 1)**

<b>Propriétés du produit :</b>	
<b>État :</b>	Matière solide en solution
<b>Pression de la vapeur :</b>	0.0312 Pa @ 25°C
<b>quantités utilisées :</b>	Quantité journalière pour l'usage dispersif à grande échelle: 1000 kg
<b>Fréquence et durée d'utilisation :</b>	Fonctionnement en continu/libération.
<b>Mesures de management du risque :</b>	
<b>Bonnes pratiques :</b>	Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
<b>Mesures techniques :</b>	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.
<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipal

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



## 2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (INDUSTRIEL - ENVIRONNEMENT 1)

<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques :</b>	
<b>Air :</b>	une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.
<b>Eau :</b>	Ajustement du pH
<b>Terre :</b>	non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

## 2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (EMPLOYÉS - SANTÉ 1)

<b>Propriétés du produit :</b>	
<b>État</b>	Matière solide en solution
<b>Pression de la vapeur :</b>	Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Fréquence et durée d'utilisation :</b>	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
<b>autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur :</b>	
<b>Temperature :</b>	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Taux de ventilation :</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets :</b>	
<b>Mesures de protection techniques :</b>	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
<b>Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition :</b>	
<b>Mesures d'organisation :</b>	On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.
<b>Mesures de management du risque :</b>	utiliser une protection pour les yeux et des gants. Le temps de perméation des gants doit correspondre à 6 heures . PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

## 3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (ENVIRONNEMENT 1)

<b>Méthode d'évaluation :</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition environnementale :</b>	L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

## 4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (ENVIRONNEMENT 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

## 3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (SANTÉ 1)

<b>Méthode d'évaluation :</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition :</b>	les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

## 4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (SANTÉ 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnement, voir <http://www.ecetoc.org/tra>

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



SCÉNARIO D'EXPOSITION  
PROFESSIONAL USE OF SOLID OXALIC ACID

IDENTITÉ DU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Nom du produit :	Oxalic Acid
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119534576-33-XXXX
Numéro CAS :	6153-56-6
Numéro CE :	205-634-3

1. TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Titre principal :	Professional use of solid oxalic acid
Catégories de produit chimique [PC] :	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC25 Fluides pour le travail des métaux PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
Secteur principal :	SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation :	SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois SU18 Fabrication de meubles
Environnement :	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] :	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
Salarié :	
Catégories de processus :	PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (INDUSTRIEL - ENVIRONNEMENT 1)

Propriétés du produit :	
État :	solide
Pression de la vapeur :	0,0312 Pa @ 25°C
quantités utilisées :	Quantité journalière pour l'usage dispersif à grande échelle: 1000 kg
Fréquence et durée d'utilisation :	Fonctionnement en continu/libération.
Mesures de management du risque :	
Bonnes pratiques :	Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Mesures techniques :	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.
Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipal
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets :	
Traitement des déchets :	Éliminer les déchets selon la législation environnementale.

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



## 2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (EMPLOYÉS - SANTÉ 1)

**Propriétés du produit :**

**État** Solide  
**Informations sur la concentration :** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

**Fréquence et durée d'utilisation :** Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).  
**autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur :**  
**Température :** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets :**  
**Mesures de protection techniques :** prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

**Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition :**  
**Mesures d'organisation :** On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.

**Mesures de management du risque :** Porter un vêtement de travail approprié.  
 porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.  
 Le temps de perméation des gants doit correspondre à 360 minutes .

## 3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (ENVIRONNEMENT 1)

**Méthode d'évaluation :** Modèle- ECETOC TRA utilisé.  
**Rejet dans l'environnement :** L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

## 4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (ENVIRONNEMENT 1)

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

## 3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (SANTÉ 1)

**Méthode d'évaluation :** Modèle- ECETOC TRA utilisé.  
**Exposition :** les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

## 4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (SANTÉ 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



**SCÉNARIO D'EXPOSITION**  
**CONSUMER USES OF MIXTURES CONTAINING OXALIC ACID**

**IDENTITÉ DU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

Nom du produit :	Oxalic Acid
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119534576-33-XXXX
Numéro CAS :	6153-56-6
Numéro CE :	205-634-3

**1. TITRE DU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

<b>Titre principal :</b>	Consumer uses of mixtures containing oxalic acid
<b>Catégories de produit chimique [PC] :</b>	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
<b>Secteur principal :</b>	SU21 Utilisations par des consommateurs
<b>Environnement :</b>	
<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] :</b>	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
<b>Salarié :</b>	
<b>Catégories de processus :</b>	PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

**2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (NON INDUSTRIEL - ENVIRONNEMENT 1)**

<b>Propriétés du produit :</b>	
<b>État :</b>	solide , ou: Matière solide en solution
<b>Informations sur la concentration :</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
<b>Quantités utilisées :</b>	Quantité par application: 10 g
<b>Fréquence et durée d'utilisation :</b>	Périodiquement
<b>Mesures de management du risque :</b>	
<b>Bonnes pratiques :</b>	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) :</b>	Station d'épuration STP municipale

**2. AUTRES CONDITIONS D'UTILISATION AYANT UN EFFET SUR L'EXPOSITION (EMPLOYÉS - SANTÉ 1)**

<b>Propriétés du produit :</b>	
<b>État :</b>	solide , ou: Matière solide en solution
<b>Informations sur la concentration :</b>	Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: 5%
<b>Quantités utilisées :</b>	Quantité par application: 10 g
<b>Fréquence et durée d'utilisation :</b>	Périodiquement
<b>Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle :</b>	
<b>Température :</b>	Activités à température ambiante (sauf indication contraire).
<b>Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle :</b>	
<b>Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.</b>	

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

**3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (ENVIRONNEMENT 1)**

<b>Méthode d'évaluation :</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Rejet dans l'environnement :</b>	L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

**4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (ENVIRONNEMENT 1)**

Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

**3. DÉTERMINATION DE L'EXPOSITION (SANTÉ 1)**

<b>Méthode d'évaluation :</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition :</b>	Les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

**4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE SCÉNARIO D'EXPOSITION (SANTÉ 1)**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>

Renseignements concernant le fournisseur : Univar Solutions SAS - Immeuble Cityscope 3 rue Franklin - 93108 Montreuil Cedex - FRANCE - Tél.: +33 (0)1 85 57 46 00 - [SDS.EMEA@univarsolutions.com](mailto:SDS.EMEA@univarsolutions.com). L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

SUITE À LA PAGE SUIVANTE